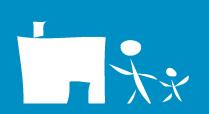


FAIRE ENTENDRE LA VOIX des familles monoparentales et recomposées du Québec



Rapport annuel 2012-2013



Mot de la vice-présidente

Bilan des activités 2012-2013

AXE 1 Défense des droits

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

AXE 2 Mobilisation et soutien aux membres

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.

A. Éducation populaire/formation

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres.

B. Vie associative

Soutenir les membres et renforcer la vie associative.

AXE 3 Recherche participative et partenariat

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

AXE 4 Visibilité et promotion

Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres; Augmenter le membership.

AXE 5 PPP sociaux

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

AXE 6 Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.



Mot de la vice-présidente

Bonjour,

Comme certain(e)s d'entre-vous le savent déjà, la présidente de la FAFMRQ, Madame Lucie Roch, a du renoncer à ses fonctions en cours d'année pour des raisons personnelles. Je l'ai remplacée ces derniers mois, notamment au sein des réunions du conseil d'administration, et je la remplace aujourd'hui. Il me fait donc grand plaisir, à titre de vice-présidente, de vous accueillir à cette 39° assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir des priorités pour l'année à venir. En fait, il nous permet d'évaluer le chemin parcouru et de redéfinir les luttes à mener pour continuer à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2012-2013, les défis à relever ont encore une fois été nombreux pour la FAFMRQ. Au chapitre de la lutte à la pauvreté, des représentantes de la Fédération était présentes, à l'automne dernier, au moment du dépôt du projet de loi 195 - Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social à l'Assemblée nationale. La FAFMRQ a également été invitée à prendre la parole lors du point de presse tenu par la députée de Gouin à cette occasion. D'autres actions étaient prévues dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants, mais nous avons dû rapidement rediriger nos énergies suite à la publication, en février 2013, d'un projet de règlement visant à couper dans les prestations d'aide sociale de milliers de personnes et de familles qui reçoivent une prestation pour contraintes temporaires à l'emploi. Parmi ces catégories de prestataires, on retrouve les familles comptant deux adultes avec enfants de moins de 5 ans, dont plusieurs sont composées d'une mère ayant vécu un ou plusieurs épisodes de monoparentalité et son nouveau conjoint. En plus de faire parvenir un Avis dénonçant ces coupures à la ministre de l'Emploi de la Solidarité sociale, la Fédération s'est jointe au Front commun des personnes assistées sociales du Québec et au Collectif pour un Québec sans pauvreté pour mener plusieurs actions de mobilisation et médiatiques dans le but de faire reculer la Ministre dans ce dossier. Malheureusement, il semble que la ministre sera demeurée sourde à nos demandes puisque les modifications prévues au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles sont entrées en vigueur le 1er juin dernier.

Pour sa part, le dossier des conjoints de fait a connu cette année un dénouement majeur avec la sortie, en janvier 2013, du jugement de la Cour suprême dans l'affaire «Lola c. Éric». Avec ce jugement prenait fin l'intervention juridique de la FAFMRQ dans cette cause. Or, bien que la Cour suprême

n'ait pas statué dans le sens que nous aurions souhaité, le bilan que nous faisons de notre implication n'en demeure pas moins positif! En fait, si le but visé était de sensibiliser la population à une réalité méconnue – c'est-à-dire qu'il existe des écarts juridiques importants entre les conjoints de fait et les couples mariés – on peut presque dire MISSION ACCOMPLIE ! Pourquoi «presque»? D'abord parce que, en dépit du fort battage médiatique qu'il y a eu autour de cette cause, il existe encore trop de conjoint(e)s de fait qui ne connaissent pas leurs droits. Ensuite, même si la bataille juridique a atteint ses limites, la bataille politique, elle, est loin d'être terminée! D'ailleurs, en avril dernier, le ministre de la Justice a annoncé la création d'un comité consultatif sur le droit de la famille. Ce comité aura notamment pour mandat d'évaluer l'opportunité ou non de revoir l'ensemble du droit familial et la Fédération fera des représentations en vue de participer à ses travaux.

La tournée des associations membres, entreprise l'année dernière par l'agente de liaison et de mobilisation, s'est poursuivie encore cette année, donnant lieu à des constats qui coloreront certaines orientations des prochaines années. Un comité de travail a également été mis sur pied en vue préparer la tenue d'un colloque soulignant le 40° anniversaire de la FAFMRQ à l'automne 2014. La Fédération a également poursuivi ses collaborations au sein de divers lieux de concertation communautaires et de divers partenariats de recherche. Vous êtes évidemment invité(e)s à prendre connaissance du rapport d'activités afin de vous rendre compte de toute l'ampleur du travail accompli.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à cinq reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur excellent travail, leur grande disponibilité et leur engagement tout au long de l'année. J'aimerais particulièrement souligner la contribution de Madame Lucie Roch, qui a quitté ses fonctions de présidente en cours d'année, ainsi que celles de Mesdames Danielle Martin, de l'Association Contre Vents et Marées de Chandler et Céline Fortier, de l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source, de Victoriaville qui nous quittent, puisqu'elles terminent deux mandats consécutifs et Monsieur Mohamed Barhone, de l'organisme Repère à Montréal, qui ne renouvellera pas son mandat.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire! Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été!

Michelle Pelletier, vice-présidente



Bilan des activités 2012-2013

Les activités que nous avons réalisées cette année sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2011. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

AXE 1 • DÉFENSE DES DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

L'année qui vient de s'écouler a été passablement active au chapitre de la défense des droits. En effet, l'annonce de coupures à l'aide sociale, la décision de la Cour suprême dans l'affaire «Éric c Lola», et les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

1.1 Dossiers juridiques

1.1.1 Situation juridique des conjoints de fait L'intervention de la FAFMRQ : mission accomplie ou presque!

La décision de la Cour suprême dans la cause « Eric c. Lola » Ce dossier a encore une fois fait couler beaucoup d'encre et a occupé une place importante au cours de l'année. En effet, le 25 janvier 2013, la Cour suprême a rendu sa décision. Avec ce jugement prenait également fin l'intervention juridique de la FAFMRQ dans cette cause. On se rappellera que la Fédération avait obtenu le statut d'intervenante, d'abord devant la Cour supérieure en janvier 2009, puis en mai 2010 devant la Cour d'appel, et finalement devant le plus haut tribunal du pays en janvier 2012. Or, bien que la Cour suprême n'ait pas statué dans le sens que nous aurions souhaité, le bilan que nous faisons de notre implication n'en demeure pas moins positif! En fait, si le but visé était de sensibiliser la population à une réalité méconnue – c'est-àdire qu'il existe des écarts juridiques importants entre les conjoints de fait et les couples mariés – on peut presque dire MISSION ACCOMPLIE! Pourquoi « presque »? D'abord parce que, en dépit du fort battage médiatique qu'il y a eu autour de cette cause, il existe encore trop de conjoint(e)s de fait qui ne connaissent pas leurs droits. Ensuite, même si la bataille juridique a atteint ses limites, la bataille politique, elle, est loin d'être terminée! Par notre intervention, nous souhaitions apporter un éclairage additionnel afin d'assister le Tribunal dans sa réflexion. Pour ce faire, nous avons tenté de démontrer que les enfants nés de conjoints de fait, qui représentent pourtant plus de 60 % des enfants nés au Québec, ne bénéficient pas des mêmes droits au moment de la rupture de leurs parents, ce qui a des impacts financiers importants sur leur niveau de vie. Ce qu'il faut d'abord retenir, c'est qu'il s'agissait d'une décision extrêmement partagée. En effet, bien que la Cour suprême ait décidé qu'il fallait préserver le « libre choix » de se marier ou non, cinq juges sur neuf (une majorité) ont quand même estimé que les dispositions du *Code civil du Québec* qui n'accordent pas le droit alimentaire aux conjoints de fait sont discriminatoires. Bref ce que ça veut dire c'est que, le 25 janvier dernier, la Cour suprême a envoyé un message clair au législateur québécois quant à la nécessité de revoir les règles du jeu en matière de droit familial!

Comité consultatif sur le droit familial

Le 7 février dernier, alors qu'il était interpellé dans le cadre de l'étude des crédits de son ministère, le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, reconnaissait que suite au jugement de la Cour suprême, il devenait incontournable de faire une réflexion d'ensemble sur le droit de la famille. En effet, certaines dispositions du Code civil du Québec ne correspondent plus du tout aux nouvelles réalités familiales et il serait grand temps de les revoir. Le 19 avril 2013, le Ministre a annoncé la création d'un comité consultatif sur le droit de la famille. Ce comité aura pour mandat d'évaluer l'opportunité ou non de revoir l'ensemble du droit de la famille. Ce comité est présidé par Me Alain Roy, notaire et professeur de droit à l'université de Montréal. Il sera appuyé par huit spécialistes des domaines juridique et social. La Fédération avait demandé de faire partie de ce comité. Pour la FAFMRQ, restreindre le débat à un comité de privilégiés, aussi experts et compétents soient-ils, priverait l'ensemble de la société québécoise (société civile, chercheur(e)s, juristes, etc.) d'être partie prenante du débat social le plus important depuis la réforme de la Loi sur le divorce dans les années 1960 ! De plus, la Fédération est d'avis qu'un tel débat devrait se faire rapidement et ne plus porter uniquement sur les adultes et leur capacité de faire un choix libre et éclairé au moment de former une union. Il est désormais incontournable d'aborder cette question sous l'angle des enfants et de la famille! Nous suivrons de près les travaux du comité dont la remise du rapport au ministre de la Justice est prévue à l'hiver 2014.



En terminant tenons à remercier Me Jocelyn Verdon, et Me Mireille Pélissier, du cabinet Garneau Verdon Michaud Samson, qui ont accompagné et représenté la Fédération depuis le début dans ce dossier.

1.1.2 Les suites du Plan Accès Justice

Le 29 septembre 2011, l'ex-ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, présentait le Plan Accès Justice. Il s'agit d'une série de mesures visant à simplifier le processus judiciaire, à diminuer les coûts et les délais de justice, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements. La FAFMRQ avait alors participé à quelques consultations sur différents éléments du Plan. Le présent chapitre vise à faire un rapide suivi des mesures qui ont été mises en place depuis.

Le Code de procédure civile

En 2012, la FAFMRQ avait participé aux consultations sur l'Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Loin de se prononcer sur tous les éléments de l'Avant-projet de loi, la Fédération avait commenté certains de ses éléments, dont la possibilité pour les conjoints de fait de regrouper des demandes lorsque la cour est déjà saisie d'une demande concernant leurs enfants, afin d'éviter la multiplication de représentations devant le tribunal. La FAFMRQ avait également commenté les modifications apportées au programme de médiation familiale, tant dans l'avant-projet de loi que dans le projet de règlement publié en janvier 2012. Or, le 30 avril 2013, le ministre de la Justice actuel, Bertrand Saint-Arnaud, déposait le projet de loi 28 - Loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Dans les semaines qui viennent, la Fédération fera une étude plus approfondie du projet de loi afin de voir dans quelle mesure ses recommandations ont été prises en compte, notamment en ce qui a trait à la création «des séances d'information sur la parentalité et la médiation obligatoires» en remplacement des séances d'information sur la médiation actuelles. La Fédération avait exprimé des préoccupations en lien avec les cas de violence conjugale.

Règlement sur la médiation familiale

Le 5 janvier 2012, un Projet de règlement modifiant le Règlement sur la médiation familiale était publié dans la Gazette officielle du Québec. Encore une fois, la FAFMRQ est intervenue dans cet autre élément du Plan Accès Justice en faisant parvenir un Avis au ministre de la Justice où elle déplorait notamment une baisse du nombre d'heures de séances privées de médiation pour les parents en processus de séparation. Malheureusement, le règlement est entré en vigueur avec les mêmes paramètres qui avaient été

annoncés dans le projet de règlement, c'est-à-dire en créant une perte de services ainsi qu'une augmentation des coûts pour les parents qui auront besoin d'un plus grand nombre d'heures puisqu'ils devront débourser 110\$ pour chaque séance de médiation additionnelle.

Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale

Un autre des éléments du Plan Accès Justice a été le dépôt, en avril 2012, du Projet de loi 64 - Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale. Ce projet de loi prévoit notamment la mise en place d'un Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA), d'un service d'aide à l'homologation et des dispositions permettant la récupération de la sûreté versée à Revenu Québec pour garantir le montant d'une pension alimentaire dans le cas d'exemption de la perception automatique. La FAFMRQ avait d'ailleurs participé aux consultations en mai 2012. Le projet de loi 64 a été adopté en juin 2012. Certaines des mesures sont entrées en vigueur dès l'adoption du projet de loi; notamment la récupération de la sûreté versée à Revenu Québec pour garantir le montant d'une pension alimentaire dans les cas d'exemption de la perception automatique et une modification au Code civil qui permet aux parents de se tenir informés de l'état de leurs revenus respectifs lorsque l'autre en fait la demande. Pour sa part, le SARPA devrait être disponible à compter de juin 2013.

1.1.3 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007 que la FAFMRQ, ainsi que d'autres organismes communautaires, ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. La Coalition compte 49 membres (organismes, regroupements, syndicats, individus). Plus de 243 autres associations et groupes, de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs de la société civile, ont aussi manifesté directement leur appui aux demandes de la Coalition en prenant position publiquement et en informant le ministre de la Justice. La FAFMRQ s'est impliquée à nouveau cette année au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique.

L'année qui vient de s'écouler a été moins active pour la Coalition. Cependant, suite à l'élection d'un nouveau gouvernement en septembre 2012, la Coalition a rencontré le nouveau ministre de la Justice M. Bertrand St-Arnaud le 23 novembre 2012 pour lui faire part



des revendications de la Coalition et principalement la hausse des seuils d'admissibilité. Contrairement au Parti libéral, le nouveau Ministre nous a affirmé au'il a fait de ce dossier une de ses priorités. Il est revenu sur le fait que son Parti avait pris des engagements très clairs en campagne électorale et que lui-même avait réitéré sur plusieurs tribunes un engagement à une hausse des seuils au salaire minimum. Toutefois, à ce jour malgré cette volonté d'agir, il n'y a aucun échéancier concret où nous pouvons nous attendre à voir les seuils d'admissibilité à l'aide juridique modifiés en fonction du salaire minimum. Le salaire minimum a d'ailleurs été augmenté le 1er mai dernier et les seuils le seront en fonction du règlement sur l'aide juridique adopté l'année dernière sous le gouvernement libéral. Tout laisse croire que rien ne semble vouloir bouger au niveau des seuils d'admissibilité gratuits. La Coalition devra donc poursuivre son travail de représentation et de mobilisation au cours de la prochaine année afin de rappeler au Ministre ses engagements à l'égard des plus démunis.

1.1.4 Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux

En octobre 2011, un Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux était mis sur pied. Le mandat de ce comité est «d'étudier le phénomène des homicides intrafamiliaux et dresser un portrait des services offerts et des outils d'intervention disponibles, ainsi que de recenser les meilleures pratiques en ce domaine». La Fédération avait été invitée à participer à une des séances de travail du comité en février 2012, à Québec. La FAFMRQ avait alors notamment recommandé le déploiement d'une plus grande diversité de services pour les parents et les familles qui vivent une rupture, un financement adéquat pour les ressources déjà existantes (dont les organismes membres de la Fédération), un meilleur accès à la justice ainsi que des ressources de supervision des droits d'accès (SDA) en quantité et en qualité suffisante. Le Comité a finalement déposé son rapport en septembre 2012. Parmi les recommandations formulées par le Comité, on en retrouve qui vont dans le sens d'assurer des services de supervision des droits d'accès adaptés et sécuritaires: 1) préciser les rôles et les responsabilités des ministères et des intervenants concernés, ainsi que les suivis requis à la dispensation des services de supervision des droits d'accès de qualité; 2) rendre disponibles, dans toutes les régions, des services de supervision de qualité; 3) s'assurer du suivi des normes relatives à l'encadrement des pratiques des services de supervision des droits d'accès convenues dans le Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès.

1.1.5 Dossier ressources de Supervision des droits d'Accès (RSDA)

Le dossier de la supervision des droits d'accès a occupé une place importante au cours de l'année. En effet, suite à divers événements survenus à l'automne 2012-notamment un reportage diffusé à Radio-Canada à l'émission Enquête le 8 novembre 2012, qui présentait un portrait troublant de ces ressources et la sortie du rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux qui recommandait de rendre accessibles ces services dans toutes les régions du Québec, la FAFMRQ s'est sentie interpellé puisque quelques uns de nos membres offrent ces services; nous avons donc décidés d'agir. À ce titre, la FAFMRQ et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ont publié le 12 novembre dernier un article pour dénoncer le manque de services aux femmes et aux familles et réclamer le financement d'un réseau cohérent de ressources, en quantité et en qualité suffisante!

Historique du dossier

Rappelons que ce problème n'est pas nouveau. Dès le début des années 2000, le gouvernement du Québec menait des consultations sur les besoins de supervision de droits d'accès. Les SDA se sont implantés au Québec afin de répondre au besoin pressant de mettre en place des mesures pour préserver les liens parent-enfant à la suite de ruptures d'union qui s'avèrent problématiques. Par la suite, sans vraiment allouer les budgets nécessaires, on confiait aux 95 centres de santé et de services sociaux du Québec le mandat de créer de telles ressources. En 2013, les services de supervision restent inaccessibles à la majorité des parents en besoin. Pour tout le Québec, on compterait seulement 35 services, et, dans des régions comme Lanaudière ou l'Abitibi, aucun. Un guide des normes en supervision de droits d'accès, censé garantir la qualité des services, prend la poussière faute de vérification de son application. Le personnel, parfois bénévole, n'est pas tenu d'être formé à détecter les comportements et les risques liés à la violence conjugale.

Nous avons donc fait plusieurs représentations et travaillé en concertation avec le Regroupement des ressources de supervision des droits d'accès, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale auprès des trois ministères concernés (Famille, santé et Services sociaux et justice) afin qu'ils trouvent des solutions à long terme. Suite à une demande de rencontre, le 31 janvier 2013, auprès de la ministre des services sociaux Mme Véronique Hivon, les 4 regroupements rencontraient le 26 mars dernier les 2



ministres soient, Mmes Hivon, et Léger, ministre de la Famille, les attachés politiques et l'attaché politique du ministère de la justice concerné aussi dans ce dossier. Ce fut une rencontre constructive et les ministres se sont engagées à trouver des solutions concrètes et structurantes, notamment au chapitre de la gouvernance qui est l'enjeu principal de ce dossier. Le 23 mai prochain, une rencontre s'est tenue avec les 4 regroupements et les attachés politiques des 3 ministères pour leur présenter un avis de projet d'organisation et de financement des SDA au Québec rédigé par le RQRSDA en collaboration avec les 3 regroupements afin de porter un message commun. Ce fut une rencontre très positive, les attachés politiques étaient impressionnés par la qualité, la rigueur et le contenu du document. Ils se sont engagés à le lire attentivement, à le présenter aux ministres concernés afin que des décisions soient prises notamment, en ce qui concerne le choix du ministère qui prendra la gouverne de ce service. Nous devrions avoir des nouvelles avant l'été. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement. De notre côté, nous comptons poursuivre notre travail de concertation avec le Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès ainsi que la FQOCF et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence afin d'obtenir des résultats concrets pour le bien des familles et des enfants

1.2 Lutte à la pauvreté

1.2.1 Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (aide sociale)

Le 27 février 2013, la Gazette officielle du Québec publiait un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Le projet de règlement de Mme Maltais, qui devrait entrer en vigueur dès le 1er juin, si le gouvernement s'entête à aller de l'avant avec les coupures programmées, viendrait priver les personnes de 55 à 57 ans, les ménages comptant deux adultes avec enfant(s) de moins de 5 ans et les personnes toxicomanes de leur allocation pour contraintes temporaires... Le but de l'opération étant de: «renforcer l'incitation au travail et favoriser la participation au marché du travail de tous les bassins de main-d'œuvre». En clair, il s'agirait d'amputer de 129 \$ par mois les revenus, déjà très insuffisants, de milliers de personnes.

La FAFMRQ a émis un communiqué pour dénoncer ces coupures tout à fait inacceptables, en plus d'être complètement contreproductives! Dans son Avis déposé à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Fédération a souligné qu'il est totalement inadmissible de s'attaquer à la santé et à la dignité des personnes dans le but de les inciter à travailler! Dans les faits, c'est plutôt en améliorant les revenus des personnes qu'elles seront davantage en mesure de se mobiliser vers un retour aux études ou à l'emploi. Bien sûr, la Fédération s'est coordonnée avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté pour se mobiliser autour de diverses actions. Une première rencontre avec la ministre Maltais a eu lieu à Québec le 7 mars, rencontre au cours de laquelle la Ministre a affirmé qu'elle «n'échapperait personne» et que chacune des personnes visées par les coupures allait être rencontrée individuellement pour se faire proposer des mesures d'accompagnement et d'insertion en emploi. Diverses actions ont ensuite été initiées: envoi massif de courriels et de fax, appels téléphoniques aux bureaux de la Ministre, rencontres avec les député(e)s de l'Assemblée nationale. Des manifestations se sont également déroulées en mars, avril et mai dans plusieurs villes du Québec. La FAFMRQ a pris la parole lors de la manifestation du 13 mars, qui se tenait devant la Tour de la Bourse, où se trouvent les bureaux montréalais du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Une conférence de presse a également été tenue à Montréal le 10 avril, à l'initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté, où plusieurs représentant(e)s d'organisations syndicales et communautaires ont pris la parole. Le 18 avril, la députée de Gouin, Françoise David, a déposé une pétition de plus de 16,000 signatures à l'Assemblée nationale demandant l'abandon des coupures à l'aide sociale. La Fédération a pris la parole lors du point de presse tenu pour l'occasion, de même que des représentant(e)s du Front commun et du Collectif. Finalement, la Fédération a participé à une dernière rencontre avec la Ministre le 7 mai, aux côtés du Collectif et du Front commun. La Ministre a alors confirmé que les diverses mesures d'encadrement qu'elle avait annoncées (dont l'allocation de 195\$ par mois pour les personnes qui participeront à une mesure d'insertion) allaient faire partie de la version finale du Règlement.

1.2.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2012-2013 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Au cours de l'année qui vient de se terminer, et dans les suites de la Campagne Fixer des cibles de revenus pour le Québec, les activités du Collectif ont été marquées, de l'automne 2012 au printemps 2013, par la tournée



Un SCANDALE qu'on ne peut plus ignorer qui s'est promenée dans toutes les régions du Québec. Le but de l'opération était de faire connaître les causes profondes qui font que 750,000 personnes manquent cruellement de l'essentiel au Québec, dont des centaines de milliers de personnes seules, des dizaines de milliers de couples sans enfants et près de 50,000 familles monoparentales qui n'ont pas un revenu suffisant pour combler leurs besoins de base.

En juin 2012, des délégués du Collectif participaient au Sommet des Peuples Rio+20 à Rio de Janeiro au Brésil, aux côtés de Riccardo Petrella, célèbre politologue et économiste à l'origine de la Campagne «Rendre illégale la pauvreté». Ils ont également eu l'occasion de rencontrer Julian Boal, figure de proue internationale du théâtre participatif aussi connu sous le nom de Théâtre de l'opprimé(e). De ce voyage au Brésil est née l'idée de tenir un événement spécial à Montréal, le 14 octobre 2012: Pour que la solidarité mette fin à la pauvreté. Six idées qui changent le monde. Six conférencières et conférenciers sont venu(e)s présenter leurs idées qui changent ou changeront le monde en faisant appel aux solidarités. Une formation de deux jours sur la technique du Théâtre de l'opprimé(e) a également été offerte au cours du même week-end, activité à laquelle l'agente de liaison et de mobilisation de la FAFMRQ a participé.

En cette année du dixième anniversaire de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Collectif a également produit un Bilan-synthèse en décembre 2012. A cette occasion, diverses sorties médiatiques ont été réalisées et le Collectif et ses membres en ont profité pour inviter les quatre formations politiques présentes à l'Assemblée nationale à effectuer leur propre bilan de cette loi promulguée en décembre 2003 et dont la raison d'être est de guider le gouvernement et la société québécoise dans leurs actions vers un Québec sans pauvreté. Les organisations nationales membres du Collectif ainsi que les collectifs régionaux ont été mis directement à contribution et ont interpellé les député(e) s de toutes les circonscriptions du Québec. Finalement, comment nous l'avons déjà indiqué au point précédent, le Collectif a été très actif dans le dossier du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles qui a entraîné des coupures dans les prestations d'aide sociale des personnes qui avait accès à la prestation pour contraintes temporaires. L'année qui vient devrait être notamment marquée par une mise à jour de la plate-forme de revendications du Collectif.

1.2.3 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

Dépôt du projet de loi 195

En 2012-2013, les principales actions dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants se sont faites autour du dépôt d'un nouveau projet de loi. Le 28 novembre 2012, la députée de Gouin, Françoise David, déposait le projet de loi 195 – Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social. Il s'agissait de la troisième fois qu'un tel projet de loi était déposé à l'Assemblée nationale. En effet, deux députées du Parti québécois (Lisette Lapointe et Monique Richard) l'avaient déjà fait, alors que cette formation politique formait l'opposition officielle. Malheureusement, à ces deux occasions, le projet de loi était mort au feuilleton. Cette fois-ci cependant, peut-être que les choses iront un peu plus loin puisque le dépôt du projet de loi a été précédé par l'adoption d'une résolution unanime demandant que «le gouvernement agisse avec diligence et équité afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement». Interpellée en chambre, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, a répondu qu'elle entendait apporter des solutions conséquentes à cette situation, mais que le gouvernement devait d'abord remettre de l'ordre dans les finances publiques. Les enfants privés de leur pension alimentaire devront donc patienter encore un peu avant de pouvoir profiter pleinement de ces montants et, de notre côté, nous continuerons à suivre le dossier de près.

Afin de saluer le dépôt du projet de loi 195, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants a émis un communiqué et deux de ses



représentantes ont participé au point de presse donné par QS en fin de matinée : Roxane Blanchet pour le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et Lorraine Desjardins pour la FAFMRQ.

1.2.4 Accessibilité aux études (Sommet sur l'enseignement supérieur)

Alors que l'année 2011-2012 avait été marquée par la grande effervescence du PRINTEMPS ÉRABLE et des manifestations étudiantes en vue de bloquer la hausse des frais de scolarité (auxquelles la FAFMRQ a participé a plusieurs reprises), l'année 2012-2013 a été le théâtre du Sommet sur l'enseignement supérieur. Cet événement, tenu les 25 et 26 février 2013 a été précédé de rencontres thématiques à l'automne et au début de l'hiver organisées autour de quatre thèmes: 1) la qualité de l'enseignement supérieur, 2) l'accessibilité et la participation aux études supérieures, 3) la gouvernance et le financement des universités et 4) la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec. La Fédération n'a pas été invitée à participer en personne au Sommet, mais elle a quand même tenu à faire parvenir un document au ministre de l'Enseignement supérieur nouvellement élu, Monsieur Pierre Duchesne, afin de faire valoir les enjeux concernant l'accessibilité aux études pour les parents-étudiants, particulièrement les responsables de famille monoparentale. Evidemment, il y était question de l'aide financière aux études et des nombreux défis auxquels doivent faire face les étudiantes monoparentales au quotidien. La Fédération y est donc allée de plusieurs recommandations, notamment le maintien du gel des frais de scolarité et l'exclusion de la pension alimentaire pour enfant des revenus de l'étudiante dans le cadre du programme d'aide financière aux études.

1.2.5 Projet de loi 23 sur l'implantation de maternelles 4 ans

Le 2 mai 2013, la FAFMRQ participait aux consultations sur le projet de loi 23 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans. Le projet de loi prévoit la mise en place de maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés. Or, les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières ciblées par ce type de mesures. Comme la Fédération le soulignait dans son mémoire, privilégier les mesures ciblées auprès des enfants de milieux défavorisés, sans questionner les inégalités sociales, est non seulement discutable sur le plan des fondements scientifiques, mais porte également son lots de retombées négatives possibles sur les familles elles-mêmes. En effet, les enfants et les familles qui vivent en situation de pauvreté souffrent déjà suffisamment de la précarité de leurs conditions de vie, elles

n'ont aucunement besoin qu'on les stigmatise davantage en créant des ghettos scolaires. D'autant plus que les études sont loin d'être unanimes sur les effets réels des maternelles 4 ans à temps plein. D'ailleurs, si on est aussi convaincu des effets bénéfiques de la scolarisation précoce sur la persévérance scolaire, pourquoi ne pas offrir les maternelles 4 ans à l'ensemble des familles, peu importe leur statut socioéconomique?

La Fédération a également questionné les objectifs véritables du projet de loi 23. Est-ce que l'intention est de rejoindre principalement les enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas les services de garde, notamment ceux dont les parents sont prestataires de l'aide sociale? Si c'est le cas, on ne peut s'empêcher de faire le lien entre les récentes coupures à l'aide sociale qui consistent à priver les ménages qui comptent deux adultes avec enfants de moins de 5 ans de leur allocation pour contraintes temporaires. Rappelons que la FAFMRQ s'est prononcée publiquement contre ces coupures qu'elle juge inadmissibles et contreproductives. Par ailleurs, même si, pour le moment, les familles monoparentales d'enfants de moins de 5 ans ont été épargnées par cette coupure, estce qu'on réduira l'admissibilité de l'allocation temporaire aux familles d'enfants de moins de 4 ans une fois que les maternelles seront implantées pour les enfants de cet âge? Avouons qu'il existe un paradoxe plutôt incompréhensible entre le fait de vouloir offrir des services éducatifs qu'on dit de grande qualité aux enfants issues des familles les plus pauvres, tout en privant leurs parents de ressources financières vitales!

Au moment d'aller sous presse, on ne connaissait toujours pas le destin du Projet de loi 23, mais comme l'intention de la ministre de l'Éducation était de commencer l'implantation des maternelles 4 ans dès septembre 2013, on peut se douter que c'est ce qui se produira.

1.2.6 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes — Les États généraux de l'analyse et de l'action féministe : Le féminisme dans tous ses états!

Née en 2000 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et suite à la «Marche du pain et des roses», la Marche mondiale des femmes est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité des stratégies, la valorisation du leadership des



femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

En tant que membre de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF), la FAFMRQ participe régulièrement aux rencontres et actions de ce mouvement féministe international. Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes. Elle est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes, d'organisations mixtes (syndicales et communautaires).

Au Québec, c'est la lutte étudiante et l'énorme mobilisation populaire qui a occupé le devant de la scène lors du printemps dernier. La forte répression a amené les membres de la CQMMF a dénoncer la criminalisation des luttes sociales et à se mobiliser contre la privatisation et le tarification des services publics et contre la hausse des frais de scolarité annoncée. Encore une fois cette année. ce sont les attaques aux droits et aux conditions de vie des femmes qui ont largement marqué l'actualité et teinté les actions des membres de la CQMMF. Les attaques les plus virulentes sont venues encore une fois du gouvernement conservateur, par l'intermédiaire de deux de leurs députés, sur le droit à l'avortement. On parle ici de la motion du député conservateur Woodworth appuyée par la ministre de la condition féminine Rona Ambrose en personne, visant à reconsidérer le statut légal du foetus, ou encore à celle du député conservateur Warawa sur l'avortement sexo-sélectif. Une campagne d'éducation de la ministre Ambrose, à laquelle nous avons participé, a d'ailleurs été initiée par la Fédération québécoise du planning des naissances pour lui rappeler l'importance du libre-choix. Ces attaques ont grandement mobilisé l'ensemble des groupes féministes et la classe politique québécoise. Heureusement, les deux motions ont été battues, mais cela vient nous rappeler l'importance de demeurer vigilant(e)s et en action.

Sur le plan économique, les coupures budgétaires successives instaurées par le gouvernement en place sont venues assombrir la réalité de bien des femmes et des familles monoparentales au Québec. Le gouvernement n'a pas aboli comme promis la Taxe santé et continue sa politique du *Déficit zéro* coûte que coûte. Les répercussions sont grandes, autant sur les conditions de vie des femmes, que sur les groupes qui les soutiennent. Plusieurs actions ont été entreprises (manifestations, occupations de bureaux, etc.) pour faire reculer le gouvernement.

Dans le cadre des deux rencontres régulières de la CQMMF (2 journées à chaque fois), auxquelles nous avons participé activement, nous avons encore une fois travaillé sur les liens entre le national et l'international. Le fameux «Plan Nord» du précédent gouvernement avec l'exploitation des ressources naturelles nous en a donné de nombreuses occasions. En effet, cette exploitation a des impacts importants sur les femmes et les familles d'ici et d'ailleurs. Dans le contexte de la Marche mondiale des femmes au Québec, la marchandisation des ressources naturelles est donc apparue comme un enjeu incontournable auquel s'opposer. C'est exactement ce que les membres de la MMF ont mis mondialement de l'avant lors des 24h d'actions féministes le 10 décembre 2012. Des milliers de militantes de la Marche mondiale des femmes ont participé à plus de 50 actions dans leurs communautés. Des Philippines jusqu'au Chili, en passant par la Tunisie, elles se sont mobilisées pendant 24 heures pour lancer un cri d'alarme sur les attaques aux droits des femmes et pour faire connaître leurs actions de résistance et leurs alternatives. Ici, des actions ont eu lieu à Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et dans Charlevoix. À Montréal, la CQMMF a organisé une action symbolique à la Place Ville-Marie, où siègent de nombreuses entreprises minières. Cette action avait pour but de guestionner le rôle des entreprises d'exploitation des ressources naturelles ici et ailleurs ainsi que la logique de ce type de développement. Au plan international, une délégation de la MMF a participé à la Conférence sur le développement durable à Rio de Janeiro (Rio+20) en juin 2012. Ensuite, en août 2012 s'est tenue la 3^e rencontre des coordinations nationales des Amériques afin de débattre du contexte particulier de la région et des défis du mouvement de femmes. Puis, en décembre 2012, dans le cadre du Forum social mondial portant exclusivement sur la Palestine, deux déléquées de la MMF se sont rendues à Porto Allegre au Brésil afin de renforcer les liens de solidarité avec les femmes palestiniennes. Toutes ces rencontres internationales ont fait ressortir une réalité évidente : les droits des femmes en recul et ce, partout sur la planète. La prochaine rencontre internationale se tiendra à Sao Paulo au Brésil en août 2013 afin de déterminer le prochain pays qui accueillera le secrétariat international et pour entamer les travaux en prévision du grand rendez-vous mondial de 2015.

La Fédération a siégé encore cette année au Comité fonctionnement. Ce comité, mis en place à la suite de la dernière Marche mondiale des femmes en 2010, a pour mandat de mener une réflexion sur la structure et le fonctionnement de la CQMMF. Une première synthèse de l'historique du fonctionnement et des structures a



permis de mieux comprendre la nature des liens entre la FFQ et la CQMMF et comment ces deux organisations sont interreliées. Une réflexion sur la composition de la CQMMF et le rôle des membres sera également entamée à l'automne. De beaux projets en perspective et une année qui s'annonce stimulante.

Les États généraux du féminisme

C'est à l'appel de la Fédération des femmes du Québec que des féministes de tous horizons s'étaient rassemblées en 2011 à Montréal pour une première étape de réflexion sur l'histoire du mouvement et sur son avenir. La FAFMRQ y avait participé afin d'alimenter le chantier « Féminisme et famille » et pour élire les vingt femmes du comité d'orientation. Depuis, plusieurs autres rendez-vous ont

permis de faire avancer les différents chantiers qui sont devenus des tables de travail. Les thèmes des chantiers sont maintenant regroupés sous sept enjeux : bien commun, liberté, bien vivre, égalité, autodétermination, mouvement, parole. À cette étape, le processus de consultation choisi et l'échéancier prévu ne nous ont pas permis une réelle consultation et participation de nos membres. Bien que l'enjeu du féminisme traverse l'ensemble des dossiers que nous portons, il n'en demeure pas moins qu'un travail de réflexion avec nos membres s'impose afin de pouvoir davantage alimenter nos participations au sein des différentes organisations féministes sur lesquelles nous siégeons. La Fédération continuera d'informer ses membres sur les prochaines étapes à venir avant le grand Forum qui aura lieu du 14 au 17 novembre 2013.





AXE 2 • MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.

2.1 Reconnaissance et financement

2.1.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Rappelons que l'an dernier nous avions fait une vaste campagne de mobilisation avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) auprès du gouvernement libéral pour obtenir un rehaussement substantiel du financement des organismes communautaires Famille (OCF) dont les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos demandes. Cette année ce dossier a connu un développement fort différent. En effet, avec l'élection d'un nouveau gouvernement en septembre 2012, et l'arrivée d'une nouvelle ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, nous avons dû reprendre le collier et faire des démarches pour rencontrer la ministre afin de lui présenter la situation précaire et les demandes financières des OCF. Nous avons donc, le 29 septembre 2012, conjointement avec la FQOCF, fait parvenir une lettre demande de rencontre à la ministre. Le 2 novembre dernier, la FAFMRQ et la FQOCF rencontraient la ministre et sa cheffe de cabinet Mme Lucie Papineau. Lors de cette rencontre la ministre a reconnu que son ministère n'avait pas au cours des dernières années développé une vision sur la famille et qu'il avait surtout concentré ses énergies et ses ressources sur le développement des services de garde. Pour la ministre, il est impératif que le ministère se dote d'une vision famille. Elle aussi reconnu l'importance des OCF au sein de son ministère, des problèmes administratifs majeurs survenus au cours des dernières années, notamment concernant le manque de communication entre le ministère et les OCF ainsi que, du manque de financement. Elle s'est engagée à nous revenir rapidement pour faire le point et nous présenter ses réflexions et son plan de match.

Par ailleurs, lors du dépôt du premier budget du gouvernement du Parti Québécois, le 20 novembre 2012, nous avons conjointement avec la FQOCF, émis un communiqué pour signifier notre déception face à l'absence d'engagement financier. Pourtant, lorsque le Parti Québécois était dans l'opposition il s'était engagé auprès de notre réseau à rehausser le financement. Nous devrons donc prévoir des actions et se mobiliser à nouveau afin d'obtenir gain de cause lors du dépôt du prochain budget au printemps 2014.

Relance de la Table des partenaires des OCF

La ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, a décidé de relancer la Table des partenaires des OCF et une première rencontre s'est tenue le 25 avril 2013. Les trois regroupements (Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), FQOCF et FAFMRQ) ont été convoqués en plus du Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP) et l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec. Il semble que le mandat de la Table restera le même soit, la reconnaissance et le financement des OCF. Toutefois, comme d'autres acteurs sont présents autour de la Table, les regroupements présents ont soulevé des préoccupations notamment, à l'égard du mandat de la Table. Une prochaine rencontre est prévue le 19 juin 2013, dont le mandat et la composition de la Table seront discutés. Rappelons que depuis novembre 2011, la Table des partenaires des OCF avait cessée ses travaux, la FAFMRQ et la FQOCF considéraient que ce mécanisme de communication n'était plus efficace et ne remplissait plus son mandat. La FQOCF et la FAFMRQ avaient alors privilégié des contacts plus directs avec la ministre de la Famille de l'époque, afin de mieux faire entendre les préoccupations des OCF.

Comité consultatif Famille et Forum sur la famille

La ministre de la Famille a récemment annoncé, la création d'un Comité consultatif Famille. Lieu de concertation d'acteurs concernés par la politique familiale, il favorisera la cohérence et la complémentarité des interventions à l'égard des familles. Ce comité veillera aussi à conseiller la ministre sur diverses questions relatives à la famille. La FAFMRQ a été sollicitée pour siéger sur ce Comité et une première rencontre est prévue le 31 mai 2013. De plus, la ministre a, aussi annoncé son intention de tenir un premier Forum des partenaires Famille à l'automne 2013. Lors de ce Forum, les participants seront invités à discuter des avancées réalisées au cours des dernières années en faveur de la famille québécoise, à identifier les défis auxquels seront confrontées les familles de demain et à se positionner comme acteurs capables de répondre aux défis rencontrés par ces familles. Le Comité consultatif Famille sera associé à l'organisation de ce Forum. Nous pourrions profiter de ce Forum pour mettre au centre des débats la réalité et la situation financière de nos groupes membres ainsi que, présenter nos préoccupations afin que les familles monoparentales et recomposeés occupent une place plus importante dans les orientations et les actions du ministère.



2.2 Rencontre nationale

Suite à une réflexion entamée l'an dernier avec nos membres, il a été convenu de ne tenir qu'une seule rencontre nationale dans l'année, l'autre étant dorénavant jumelée à l'assemblée générale annuelle. C'est donc en novembre que les membres de la fédération ont été conviés à une rencontre nationale ayant pour thème Réalités des familles d'aujourd'hui. La rencontre s'est déroulée à Drummondville et a réuni 26 délégué(e)s (18 travailleuses-travailleurs et 8 bénévoles), provenant de 12 associations de partout au Québec.

Novembre 2012 - Réalités des familles d'aujourd'hui!

La fin de semaine a débuté par une présentation et des échanges autour des dernières statistiques sur les familles au Québec. Cette présentation est venue tracer un portrait actuel des familles québécoises et faire ressortir la constante augmentation des familles monoparentales et recomposées. Elle a également permis de faire ressortir les limites du recensement dans la façon de comptabiliser les enfants qui sont en garde partagée. En effet, on ne compte comme familles monoparentales que celles qui avaient leurs enfants au moment du recensement. La garde partagée étant de plus en plus populaire, cette façon de faire vient donc exclure des données un grand nombre de familles monoparentales. Nous avons ensuite regardé les résultats d'un sondage maison réalisé auprès des membres afin de voir si la tendance sur le terrain était la même que sur papier. Eh oui, le constat sur le terrain semble confirmer que : la monoparentalité demeure en très grande majorité une réalité femme, la recomposition familiale et les unions libres sont en augmentation et la garde partagée, une tendance lourde!

Par la suite, les participant(e)s ont été invité(e)s à répondre à trois questions en lien avec les résultats du sondage maison. La première abordait la réalité « femme » de la monoparentalité. Le premier constat qui est ressorti des échanges : le changement, c'est long ! Malgré plusieurs mesures importantes favorisant l'implication des pères (régime québécois d'assurance parentale, plus de gardes partagées qu'avant, programmes pour le pères, etc.), il demeure que ce sont encore les femmes qui sont les principales responsables des enfants. Cette réalité entraîne une série de conséquences économiques, professionnelles et personnelles spécifiques. Toutefois, peu d'associations nous disent agir spécifiquement sur cet aspect. Par contre, plusieurs offrent des activités où les mères peuvent venir avec leurs enfants qui seront gardés gratuitement sur place. Cette façon de faire laisse l'opportunité aux mères de

souffler un peu, de s'occuper d'elles-mêmes en sachant que leur enfant est en sécurité. La deuxième question était en lien avec les familles recomposées et comment les associations s'adaptaient à leurs réalités. La réponse est claire : il faut absolument offrir des activités spécifiques pour soutenir ces familles, qui se décomposent parfois plus vite qu'elles se sont composées! Quant au dernier questionnement, il concernait l'accroissement de la pauvreté, du stress et de l'anxiété et ce que font les associations pour l'amélioration des conditions de vie de ces familles. Travailler en partenariat, informer, mobiliser, influencer les différents lieux de pouvoir pour faire une différence concrète dans la vie des familles, voilà ce que les membres nous ont répondu. De bien beaux échanges qui démontrent une fois de plus comment les associations s'adaptent aux réalités des familles, chacune avec leur couleur, leur particularité, leur territoire.

Clinique juridique Juripop, une ressource juridique de plus

Par la suite, Valérie-Claude Lessard et Maude Joyal-Legault, toutes deux avocates, sont venues nous présenter les services de la Clinique juridique Juripop, un organisme à but non lucratif faisant la promotion de l'accès à la justice pour tous. Les services y sont gratuits ou à coût modique pour les personnes exclues de l'aide juridique gouvernementale, mais qui sont dans l'incapacité financière de payer pour la défense de leurs droits. Les services sont maintenant accessibles à Québec, Sherbrooke et St-Constant. Les membres ont beaucoup apprécié cette présentation, mais encore plus de découvrir une ressource si précieuse pour tous les exclus de l'aide juridique!

Le bien commun n'est pas d'intérêt privé

Après le dîner, Louise Lafortune travailleuse au Carrefour de participation, ressourcement et formation - CPRF est venue nous faire jouer grâce à la formation-jeu « Le bien commun n'est pas d'intérêt privé ». Quels sont les mécanismes et les impacts des politiques néolibérales sur le bien commun (privatisation de la santé, marchandisation de l'éducation, etc.) et quelles sont les alternatives possibles? C'est ce que les participant(e)s ont appris en traversant les différentes époques marquantes du Québec en terme de politiques sociales via une planche de jeu de style Monopoly. Pour ce faire, les protagonistes recevaient une somme d'argent différente selon leur classe sociale : riche, classe moyenne, pauvre! Aucune nuance, aucune retenue, tout était fait pour amener les participant(e)s à se confronter. Un grand moment d'échanges, de réflexion, de prises de conscience sur la façon dont les choix politiques des gouvernements influencent nos conditions de vie selon notre statut social.



Documentaire - La troisième guerre mondial

Pour terminer la journée, les membres étaient convié(e)s à visionner et échanger sur le documentaire « La troisième guerre mondiale » traitant des conflits entre parents séparés dans le cadre d'une médiation familiale en privilégiant le point de vue des enfants. Ce documentaire coup de poing a bouleversé les membres présent(e)s. L'émotion était palpable en entendant les enfants exprimer leur détresse, leur tristesse devant les chicanes de leurs parents.

Réflexion collective sur la grève sociale

Le lendemain matin, c'est par une réflexion collective sur la grève sociale dans nos organisations que nous avons entamé la journée. Cette réflexion se faisait à la demande de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics (dont nous sommes membre), suite au grand mouvement de protestation étudiante et populaire du printemps. Nous avions alors pris collectivement conscience de la difficulté des organismes communautaires à venir soutenir cette lutte en se mettant en grève sociale. Mais qu'est-ce qu'une grève sociale ? Dans quel contexte et à quelles conditions la grève sociale est-elle faisable ? Souhaitable ? Voilà le genre de questions posées aux membres présents. Ce qui est ressorti des échanges, c'est que les membres ne sentent pas que le contexte soit actuellement favorable pour ce genre de moyen de pression collectif. Peu considèrent que leur organisation embarquerait dans une grève sociale à durée indéterminée, mais plutôt dans un arrêt symbolique des activités d'une journée ou deux. Évidemment, cette mesure ne pourrait être déclenchée qu'au moment où il y aurait une masse importante de gens mobilisés et autour d'un enjeu suffisamment important pour soulever une grande indignation. Plusieurs ont mentionné également l'importance de sensibiliser, informer, mobiliser les membres de nos organisations (CA, bénévoles, parents) sur ce genre d'enjeu. Cette discussion a permis de faire des liens avec le jeu de la veille sur les politiques néolibérales et leurs impacts sur le bien commun.

Dossiers et nouvelles

Le dimanche, les dossiers de la FAFMRQ ont pris toute la place. D'abord, un bref retour sur la rencontre conjointe FAFMRQ-FQOCF avec la nouvelle ministre de la Famille, madame Nicole Léger, et les différents suivis en lien avec ce ministère. Par la suite, c'est par un bref rappel de la tournée actuelle du Collectif pour un Québec sans pauvreté Un SCANDALE qu'on ne peut plus ignorer et l'importance d'y participer que nous avons mobilisés les membres. Nous avons poursuivi avec la diffusion d'un reportage choc à l'émission « Enquête » à Radio-Canada, sur le

dossier des services de supervision des droits d'accès (SDA). Plusieurs questions d'éthique, de confidentialité et de confusion des genres y étaient abordées. Cela nous a permis d'informer les membres sur la complexité de ce genre de service et le peu de ressources existantes pour les familles sur l'ensemble du territoire québécois. Nous en avons profité pour réaffirmer l'importance d'avoir des ressources spécifiques et hors des groupes Famille pour éviter toutes confusions. La fin de semaine s'est terminée avec la traditionnelle évaluation qui a une fois de plus permis de mettre de l'avant l'importance et la richesse de ces rencontres, mais aussi de nous questionner sur le nombre toujours plus faible de participation. Ce constat nous amènera à totalement revoir la formule.

2.3 Projet sur les TICS

La FAFMRQ avait été sollicitée en 2010 pour participer à un projet sur les Technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre d'un projet du Service aux collectivités de l'UQÀM. À l'ère des réseaux sociaux et du Web 2.0, les technologies de l'information et de communication (TIC) deviennent des outils incontournables dans les groupes et regroupements communautaires et de femmes du Québec. Les besoins d'appropriation des TIC se situent non seulement à un niveau technique, mais également, et peut-être surtout, à un niveau analytique, à savoir l'accès à des connaissances permettant de développer une analyse des enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques que les usages des TIC soulèvent. Grâce à ce partenariat, nous avions donné en 2011, dans le cadre d'une de nos rencontres nationales, une formation sur ces nouvelles technologies.

Pour faire suite à ce projet, nous avions participé à l'élaboration d'une nouvelle formation, toujours en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQÀM, Sylvie Jochems professeure en travail social à l'UQÀM et le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes. Une demande de subvention avait été déposée auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la fin 2011 qui, après plusieurs mois d'attente, a accepté le projet avec quelques modifications quant aux sommes allouées.

Le Comité d'encadrement s'est donc rencontré en octobre et en janvier, afin de réaménager le budget, d'établir un calendrier des formations, de revoir toute l'imagerie du site web spécifique au projet et de clarifier le rôle des différents partenaires. Sur les sept (7) groupes qui seront mis sur pied, deux (2) groupes seront uniquement pour les membres des groupes Famille. Contrairement au



projet pilote, ces deux formations auront des suites afin de faciliter l'appropriation de praTICs collaboratives en contexte communautaire et en assurer la reproductibilité. Les participant(e)s auront donc un rôle de multiplicateurtrice dans leurs milieux respectifs.

La première formation sera jumelée à la rencontre nationale de juin à Drummondville. Par la suite, un deuxième groupe sera mis sur pied dans la région de Montréal fin septembre. Tout au long du projet, qui s'étalera sur 18 mois, des outils du Web 2.0 seront mis à jour et disponibles pour que les membres puissent les expérimenter et les développer dans le cadre de leurs activités (site Web, blogue, page Facebook, dossier Google docs, Twitter, capsules vidéos). Cette démarche se terminera en juin 2014 lors d'un séminaire multimédia et interactif offert en personne ou en ligne.

2.4 Vie associative (liaison et soutien aux membres)

Le soutien aux membres représente, au sein de la Fédération, une préoccupation importante. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe. Que ce soit pour une précision sur les règlements généraux, les liens avec les partenaires, les bailleurs de fonds ou encore sur la façon de mobiliser les membres autour d'un enjeu spécifique, les questions sont multiples. Dans ce contexte, il nous arrive aussi d'aller visiter les groupes aux prises avec des besoins particuliers de formations ou encore pour du soutien quant à la résolution de conflits. Cette année encore, l'équipe de travail a répondu aux nombreuses demandes des membres et ce, tout au long de l'année. C'est également dans ce cadre que le Réseau d'entraide aux familles recomposées - RAME a fait appel à notre aide pour élaborer un guide d'informations et de références destiné aux familles de l'Estrie en processus de séparation L'ABC de l'après-séparation.

Aussi, dans le cadre de la tournée provinciale entamée en 2011, l'agente de liaison et de mobilisation est allée visiter plusieurs groupes membres, dans plusieurs régions du Québec. Cette tournée, qui se terminera en 2013, a comme objectif principal de mieux cerner la réalité terrain (locale et régionale) et les besoins des groupes en terme de formation et de soutien. Ces visites ont pris différentes couleurs selon les associations visitées. Fin juin, le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval nous ouvrait grandes ses portes à l'occasion de son assemblée générale annuelle. Un moment important dans la vie d'une association et une source d'information privilégiée pour

notre agente de liaison. En plus de desservir le territoire de Laval, le regroupement dessert une partie du territoire des Basses-Laurentides et de Lanaudière. À l'automne, c'est quatre de nos groupes membres qui ont été visités, soit : Sources-Vives, le Carrefour familles monoparentales de Charlerbourg, le Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec et le Carrefour des familles monoparentales Portneuf. Ces groupes de la région de la Capitale-Nationale ont tous fait remarquer l'augmentation des besoins des familles monoparentales et recomposées en terme de dépannage alimentaire et vestimentaire et la difficulté qu'ils rencontrent à répondre à tous ces besoins avec des subventions qui stagnent. Une détérioration des conditions de vie des familles, surtout celles ayant à leur tête de jeunes parents et celles issues de l'immigration, est évidente et inquiétante. Cette réalité amène les groupes à concentrer leurs efforts sur la réponse aux besoins de base et moins sur la mobilisation et à la défense des droits. Étant à Québec, une visite au Regroupement des organismes communautaires de la région, le ROC-03 s'imposait afin de mieux connaître les dynamiques régionales et la place des groupes Famille au sein du regroupement. Ici comme ailleurs, il semble difficile de mobiliser les groupes autour d'enjeux sociaux. Même chose pour les médias locaux qui ignorent presque totalement le secteur communautaire. Compliqué dans ces conditions de se rendre visible et de sensibiliser la population pour réclamer un meilleur financement

Ces visites, fort instructives, ont permis de constater encore une fois la grande diversité des approches et des activités proposées pour soutenir les familles monoparentales et recomposées. Mais aussi de mieux comprendre les dynamiques de travail et les défis concernant entre autre la relève au sein des associations. La difficulté de rester fidèle à sa mission de défense des droits, tout en répondant aux besoins de base demeure également un défi. En effet, difficile de faire de la défense de droits et de la mobilisation des membres lorsque ceux-ci n'arrivent même plus à loger, vêtir et faire manger convenablement leur famille ? Tous ces constats, nous démontrent bien l'importance de cette tournée, qui nous met au coeur du vécu des associations et qui nous permet de mieux les soutenir.

Tout au long de l'année, en plus de répondre aux demandes ponctuelles, nous avons informé nos membres sur l'avancement des différents dossiers portés par la Fédération, sur les mobilisations concernant la défense des droits des familles monoparentales et recomposées et sur les actions collectives que nous avons initiées.



AXE 3 • RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

3.1 Partenariat de recherche « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationelles »

La FAFMRQ est membre du partenariat de recherche « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles » de l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société depuis 2000. Ce partenariat contribue à l'avancement des connaissances sur les réalités familiales prises dans leur ensemble (et non sur les problèmes familiaux ou les familles à risque) afin d'éclairer l'élaboration et la critique des politiques et des actions collectives touchant la famille. Notre implication au sein de ce partenariat nous permet de nous servir de la recherche dans notre action politique, notamment dans la préparation des mémoires que nous présentons en commissions parlementaires et dans nos activités de sensibilisation et de formation. La recherche en partenariat avec divers chercheur(e)s fait partie des outils majeurs utilisés pour réaliser notre mandat. Si nous voulons influencer les décideurs à nos demandes, la recherche s'avère être un passage obligé.

Au cours de la dernière année le Partenariat n'a pas été très actif en raison d'un manque de financement, En effet, la demande du Partenariat présenté au programme de soutien aux équipes de recherche du Fonds québécois de recherche société et Culture (FQRSC) n'a pas été accepté. Depuis quatre ans, le nombre de demandes a augmenté alors que le budget du programme demeure le même. Bien que l'évaluation de la demande ait été favorable, la programmation scientifique a été jugée plus faible. Nous devrons au cours des prochaines semaines et mois envisager une nouvelle demande et la FAFMRQ sera consultée afin d'identifier nos priorités de recherches.

Par ailleurs, nous avons travaillé avec Hélène Belleau, chercheure au Partenariat à l'INRS sur un projet de questionnaire qui sera bientôt disponible en ligne pour connaître comment les couples gèrent leur relation avant et après la rupture. Cette recherche s'intéresse à comprendre la vision de la vie conjugale pendant l'union et de la manière dont la séparation s'est déroulée. Ce questionnaire vise principalement les couples en union de fait puisque jusqu'à maintenant nous possédons très peu de données.

3.2 Alliance de recherche universités communautés (ARUC) Séparation parentale, recomposition familiale: parents et enfants à soutenir

Cette alliance de recherche, acceptée pour une durée de 5 ans en mars 2011 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), s'inscrit parfaitement dans la poursuite de notre mission. En effet, à titre de codirectrice communautaire, nous occupons une position des plus stratégiques pour alimenter les savoirs théoriques de notre expérience et notre vécu terrain. Pour nous, le développement de la recherche sur la famille est primordial et la collaboration étroite avec des chercheur(e)s de diverses disciplines nous apparaît essentiel pour approfondir notre connaissance des diverses réalités familiales et des rapports entre générations. Les activités proposées par ce partenariat permettront également à nos membres de saisir davantage les défis qui se présentent aux familles en transition, de disposer de nouveaux outils adaptés aux réalités de ces familles et de mieux cerner les actions dans les milieux de vie en faveur des familles monoparentales et recomposées. Notre Fédération intervient régulièrement en matière de politiques familiales. De plus, les connaissances générées par la recherche deviennent un instrument essentiel pour atteindre nos objectifs et alimenter nos prises de position publiques sur les politiques et les services aux familles monoparentales et recomposées.

Après une première année de mise à niveau, les activités de l'ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale sont déjà bien amorcées. Depuis bientôt deux ans, les membres de cette alliance se sont mobilisés non seulement pour mieux comprendre l'expérience et les besoins des familles séparées et recomposées, mais aussi pour développer des mécanismes efficaces de circulation et d'appropriation des connaissances afin qu'elles soient accessibles aux chercheurs, aux partenaires et aux familles. De ce fait, au cours des derniers mois, l'ARUC a proposé de nombreuses activités à ses membres ainsi qu'à la collectivité : journées de perfectionnement clinique, présentation d'un symposium lors des 16es Journées annuelles de santé publique, tables rondes, financement de petits projets de recherche, etc.

Notre alliance a tenu sa 2° assemblée générale le 4 octobre 2012. Le comité d'orientation (dont la FAFMRQ fait partie) assure la bonne marche de l'ARUC. Cette année,



il s'est réuni à deux reprises, soit novembre 2012 et mai 2013. Ces rencontres ont notamment permis de répartir le budget, de financer plusieurs projets et bourses doctorales et post doctorales à des étudiant(e)s interéssé(e)s par la problématique. Impliqués plus spécifiquement dans l'Axe 3, qui vise à expliquer les trajectoires adaptatives et des projets de diffusion et de transfert de connaissances, la FAFMRQ a travaillé au cours de la dernière année à l'élaboration et la diffusion d'une boîte à outils qui comprend des ressources et des livres destinés aux parents et intervenants pour mieux les outiller. L'agente de liaison de la FAFMRQ a en effet travaillé avec Marie-Christine St-Jacques sur ce projet. Par ailleurs, des membres de la Fédération ont également participé à une formation d'Olivier Limet, sociologue et intervenant social belge pour mieux comprendre les dynamiques pour prévenir ou agir face aux situations de dénigrement d'un parent par l'enfant. Cette formation offert sur 2 jours à Québec a permis aux participant(e) s d'échanger et de réfléchir à l'intervention et s'ouvrir à d'autres pratiques. Nous avons également participé dans le cadre de l'assemblée générale de l'ARUC à deux (2) tables rondes une sur la parole de l'enfant dans le processus judiciaire de séparation parentale et la transformation du lien familial et l'autre sur le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec. Ces deux articles sont d'ailleurs

disponibles sur le site Internet de l'ARUC dans les collections Débats et enjeux et Que savons-nous. Un nouveau site Internet a également été lancé à l'automne, où l'on retrouve notamment les projets de recherches en cours, les boites à outils, des articles scientifiques, des débats et enjeux sur le sujet, etc. Bref une foule de renseignements indispensables. Nous comptons au cours de la prochaine année, informer régulièrement nos membres sur les activités de l'ARUC et ainsi permettre une participation plus active.

3.3 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et les protections sociales (GIREPS)

La FAFMRQ a été invitée, au printemps 2011, à participer au Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). L'objectif de ce groupe de recherche est de produire et de diffuser des savoirs, issus tant de la recherche universitaire que des pratiques de terrain, qui pourront contribuer à mieux connaître et mieux comprendre l'évolution et l'état actuel du phénomène de la pauvreté en emploi. En 2012-2013, le GIREPS n'a tenu aucune rencontre avec l'ensemble des partenaires.



page 16 • Rapport annuel 2012-2013 • Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec



AXE 4 • VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

4.1 Colloque de la FAFMRQ 2014

Dans le cadre du 40e anniversaire de la Fédération il a été décidé lors de l'AGA de juin 2012, de tenir un colloque à l'automne 2014. Un comité organisateur a été mis sur pied et il a tenu 2 rencontres le 12 février et le 10 avril 2013. Le comité est composé de Nathaly Roy, du Réseau d'aide aux familles en transition, de Michelle Pelletier, vice-présidente et directrice de la Petite Maison de la Miséricorde, d'Alexandre Villeneuve, trésorier du CA et directeur du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, Laurence Lagouarde, agente de liaison et Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ. En plus de célébrer et de souligner nos 40 ans d'histoire et de réalisations de la Fédération, ce colloque vise également à contribuer à la réflexion sur les enjeux et défis auxquels font face les familles monoparentales et recomposées au 21° siècle ainsi qu'à rendre visibles les activités et les services de nos membres. Ce colloque prévu sur une journée en novembre 2014, veut également rejoindre un plus large public. Nous comptons présenter une demande de soutien financier, dans le cadre de l'ARUC, afin d'embaucher une personne ressource pour nous aider dans la réalisation de ce colloque. Le comité se réunira au début de septembre afin de voir au contenu et à la programmation du colloque.

4.2 Membership

Le recrutement débuté en 2011 s'est poursuivi encore cette année au rythme de notre actualité. Malgré les différentes démarches entamées et nos efforts pour voir le nombre des membres actifs augmenter, peu de nouveaux membres se sont joints à la FAFMRQ. Un bilan des changements effectués à nos critères d'adhésion en 2010 et des pistes de solution seront d'ailleurs présentés aux membres lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Par contre, nous nous réjouissons de compter maintenant parmi nos membres associés le Regroupement des organismes famille de l'Estrie, ainsi qu'un nouvelle membre individuelle. Bienvenue à la FAFMRQ!

Au 31 mars 2013, la Fédération comptait quarante (40) membres, dont vingt huit (28) associations ayant le statut de membre actif, neuf (9) le statut de membre associé et trois (3) membres individuels.

4.3 Bulletin de ligison

Trois numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2012-2013. Rappelons que, depuis juin 2010, la diffusion du Bulletin est passée en mode électronique. Chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1000 adresses de courrier électronique. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du Bulletin de liaison sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Mais un an après la publication, le contenu complet du Bulletin est rendu disponible en format PDF.

L'édition d'octobre 2012 abordait les questions d'argent. D'abord, un article de la sociologue Hélène Belleau nous présentait la notion de revenu familial dans une perspective historique. À la lumière de ses observation, la sociologue avance qu'il y aurait peut-être lieu de revoir cette notion (vue à tort comme la mise en commun des revenus) de façon à être véritablement équitable envers les deux membres du couple. On pouvait également lire un article sur les conséquences du surendettement signé par Bertrand Rainville du Centre d'intervention budgétaire et sociale de la Mauricie. D'autres articles abordaient les données sur la famille découlant du recensement de 2011 et le Plan Accès Justice qui venait d'être déposé par le ministre de la Justice du Québec. Finalement, un dernier article présentait le guide pour la gestion des finances à l'intention des familles recomposes produit par l'ACEF Lanaudière.

Le numéro de mars 2013 fut entièrement consacré au dossier des conjoints de fait puisque la Cour suprême venait tout juste de rendre son verdict dans la cause Éric c. Lola. La FAFMRQ est particulièrement fière de cette édition à laquelle ont collaboré des intervenant(e)s de grande qualité: Jocelyne Jarry (avocate), Hélène Belleau (professeure à l'INRS - Urbanisation, Culture et Société), Louise Langevin (avocate et professeure titulaire à l'Université Laval), Benoît Moore (titulaire de la Chaire Jean-Louis Beaudoin en droit civil de l'Université de Montréal) et Julie Miville-Dechêne (présidente de Conseil du statut de la femme). Ce numéro



s'avère être un excellent outil de sensibilisation à la situation juridique des conjoints de fait. D'ailleurs, la Fédération en a fait imprimer quelques exemplaires afin de pouvoir en distribuer dans certaines occasions (conférences, colloques, réunions, etc.).

Finalement, en juin 2013, le Bulletin présentait des articles sur divers sujets d'actualité. Il y était notamment question du Rapport sur l'état de situation des droits humains publié par la Ligue des droits et libertés et auquel la FAFMRQ a contribué. On y présentait également un article du FRAPRU sur la Commission populaire itinérante sur le logement qui s'est promené partout au Québec en 2012. Le bilan du Collectif pour un Québec dans pauvreté du dixième anniversaire de la Loi vivant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale faisait également l'objet d'un article dans ce numéro. Finalement, ce numéro abordait les impacts des récentes décisions gouvernementales sur les familles monoparentales et recomposées.

Nous tenons encore une fois à remercier le ministère de la Famille et des Aînés pour son soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

4.4 L'Entre-nous

De juin 2012 à mai 2013, la FAFMRQ a publié cinq (5) numéros de l'Entre-nous. Cette publication s'adresse exclusivement aux associations membres de la Fédération. Elle permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, elle présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus des Rencontres nationales ou de l'Assemblée générale, ainsi que les dernières acquisitions de documents (livres ou DVD). Comme l'année dernière, l'Entre-nous a également présenté des récits des tournées effectuées par l'agente de liaison et de mobilisation de la Fédération auprès de plusieurs associations membres. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et leurs dossiers. L'Entre-nous est généralement publié aux 6 à 8 semaines, selon les besoins et l'actualité. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entre-nous en document attaché. De plus, il figure à la section réservée aux membres sur le site Internet de la FAFMRQ. A chaque année, les membres ont l'occasion de donner leurs commentaires et appréciation en remplissant un court sondage. Les informations recueillies permettent à l'équipe de travail d'offrir une publication qui répond davantage aux besoins des membres.

4.5 Site Internet et médias sociaux

Depuis la mise en ligne du site Web actuel de la FAFMRQ, en 2007, ce sont plus de 453,913 pages qui ont été vues par des visiteurs, soit une moyenne de 206,98 pages par jour. Au fil des jours, Claudette Mainguy, en étroite collaboration avec l'équipe de permanentes de la Fédération, fait en sorte que le site soit toujours actuel et agréable à consulter. Nous la remercions pour son excellent travail! Comme les technologies de l'information et des communications évoluent rapidement et que ça fait déjà 6 ans depuis la dernière mise à jour du site, nous jugions qu'il était temps d'envisager une refonte en profondeur. La FAFMRQ a donc fait appel aux services de Molotov communications, une coopérative qui se spécialise dans les communications alternatives. Au moment de rédiger ce rapport d'activité, le processus de création du nouveau site était toujours en cours en vue de pouvoir présenter des maquettes visuelles dans le cadre de l'Assemblée générale 2013.

Du côté des médias sociaux, nous recevons entre 500 et 600 mentions «J'AIME» par mois sur notre page Facebook. La plupart viennent du Canada, mais aussi de France, des USA, de la Belgique, du Royaume-Uni, du Maroc et d'Antigua. Ces mentions proviennent d'environ 58% de femmes et de 37% d'hommes. En date du 10 mai 2013, nous avions 590 adeptes. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis 428 tweets et nous avons maintenant 195 abonnés.

4.6 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait, sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux et les coupures à l'aide sociale.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.



4.7 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches.

- Participation à la JOURNÉE NATIONALE D'ACTIONS de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, manifestation devant la Conférence de Montréal, Hôtel Bonaventure, 13 juin 2012;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, 21 juin 2012;
- Participation à la manifestation étudiante contre la hausse des frais de scolarité, avec un rassemblement à la Place du Canada, 22 juin 2012;
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du Regroupement des organismes Famille de Montréal, (ROCFM), 27 juin 2012;
- Participation à un Colloque international de l'Association internationale de sociologie de langue française (AISLF), à Rabat au Maroc, en partenariat avec Hélène Belleau de l'INRS sur l'encadrement juridique des unions libres au Canada, du 2 au 6 juillet 2012;
- Participation à la grande manifestation unitaire à Montréal, Pour une société plus juste, organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, 22 août 2012;
- Participation au débat sur les enjeux féministes avec cinq candidates aux élections provinciales organisé par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), 23 août 2012;
- Participation à une rencontre du JEFAR visant à échanger sur la programmation 2012-2013 (axes de recherche et thématiques, projets de recherche en cours et à développer) à l'Université Laval à Québec, 29 août 2012:
- Participation à l'Assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RO-DCD), 5 septembre 2012;
- Participation à la réunion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, 6 septembre 2012;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), 12 septembre 2012;
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du ROCFM, 13 septembre 2012;
- Participation à deux journées de réunion du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, au Centre Saint-Pierre, 19-20 septembre 2012;

- Entrevues radio sur les nouvelles statistiques famille, 20 septembre 2012;
- Participation aux rencontres du comité fonctionnement de la CQMMF, 19 septembre, 5 novembre 2012, le 4 avril et le 20 juin 2013;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de Relaisfemmes, 20 septembre 2012;
- Participation à une rencontre-discussion organisée par la Clinique juridique Juripop sur les enjeux femmes en lien avec la justice, 25 septembre 2012;
- Participation à un article sur La vie amoureuse des mamans monoparentales de la Gazette des femmes, 27 septembre 2012;
- Participation au comité d'encadrement du projet Soigner ses TIC communautaires, 1er octobre 2012;
- Participation aux rencontres du comité d'orientation, à l'assemblée générale et au comité de l'axe 3 de l'ARUC sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 4 octobre 2012, 12 novembre 2012, 14 mai et 12 juin 2013;
- Participation aux rencontres du groupe d'échanges sur l'application de la Politique du RQACA, l1 octobre, 10 décembre 2012, 5 mars 2013;
- Participation à la formation théâtre forum organisée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et l'équipe d'intervention théâtrale Mise au jeu, à Montréal, 11-12-13-14 octobre 2012;
- Participation à l'évènement Six idées qui changent le monde, à Montréal, 14 octobre 2012;
- Tournage de la capsule Coucher de bébé par le Comité PPP sociaux du ROCFM, 14 octobre 2012;
- Participation à une rencontre du Comité rôle de l'État du RQ-ACA, 15 octobre 2012;
- Présence à la conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans le cadre de la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté (à Montréal), 17 octobre 2012;
- Participation aux rencontres du Groupe des 13, 22 octobre et 5 décembre 2012, 4 février et 8 avril 2013;
- Participation à la réunion de la Coalition québécoise de la marche mondiale des femmes - CQMMF à Montréal, 24 et 25 octobre 2012;
- Présence au 2e colloque franco-québécois de l'équipe de recherche Rupture (www.ruptures.ulaval.ca) «Les séparations conjugales: décisions judiciaires et incidences familiales» organisé avec le soutien du Consulat Général de France et de l'ARUC séparation



- parentale, recomposition familiale (à la Faculté de droit de l'Université de Montréal), 29 octobre 2012;
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du ROCFM, 1^{er} novembre 2012;
- Participation en tant que membre à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes, 1er novembre 2012;
- Collaboration avec l'auteure Claudette Guilmaine à la diffusion d'un livre sur la monoparentalité «Parent au singulier La monoparentalité au quotidien» aux éditions de CRAM et aux Éditions du CHU Sainte-Justine, publié en novembre 2012;
- Rencontre avec la FQOCF de la nouvelle ministre de la famille, Mme Nicole Léger, sur le financement des OCF, 2 novembre 2012;
- Participation à une conférence de Saul Karsz, sociologue et philosophe français, intitulé « L'analyse des pratiques : question, programme, enjeux » organisée pour le comité de rédaction de la revue Nouvelles pratiques sociales (NPS), 9 novembre 2012;
- Participation à une rencontre avec des regroupements communautaires de Montréal (RIOCM, ROCFM, Table de concertation en violence conjugale de Mtl) sur les services de supervision des droits d'accès, 14 novembre 2012;
- Participation au colloque annuel du Centre de recherche JEFAR de l'Université Laval, sous le thème « Alliance recherche intervention pour le bien-être des jeunes et des familles », 16 novembre 2012;
- Rencontre avec le président du Regroupement des ressources de supervision des droits d'accès (RQRSDA) de l'attachée politique du ministère de la Famille, sur le dossier SDA, le 19 novembre 2012;
- Participation à deux journées de réunion (dont l'Assemblée générale annuelle) du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Québec, 20-21 novembre 2012;
- Participation à une rencontre portant sur un projet de régime d'assurance collective pour les groupes communautaires, piloté par la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC), 21 novembre 2012;
- Participation à une rencontre de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique avec le nouveau ministre de la Justice, 23 novembre 2012;
- Participation à l'organisation d'un colloque dans le cadre des journées annuelles de la santé publique (JASP) sous le thème «S'unir dans la séparation! Des efforts concertés pour soutenir les familles séparées et recomposées», 26 novembre 2012;

- Présence à l'Assemblée nationale lors du dépôt du Projet de loi 195 - Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social et participation au point de presse de la députée de Gouin, Françoise David, 28 novembre 2012;
- Présence au 30^{ième} anniversaire du protocole UQÀM-Relais-Femmes, 28 novembre 2012
- Rencontre avec le président de la Chambre des notaires, M. Jean Lambert, sur le dossier des conjoints de fait, 30 novembre 2012;
- Participation au 24h d'actions féministes à Montréal, organisée par la CQMMF, 10 décembre 2012;
- Rencontre avec Hélène Belleau relativement à un projet de recherche sur la gestion de l'argent dans les couples, 12 décembre 2012;
- Participation en tant que membre à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes, 13 décembre 2012;
- Participation à une rencontre avec le RQRSDA de l'attaché politique de la ministre déléguée aux services sociaux, le 14 décembre 2012;
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du ROCFM, 14 janvier 2013;
- Rencontre de travail avec Sylvain Bédard de Molotov communications sur la refonte du site Web de la FAFMRQ, 22 janvier 2013;
- Participation à une rencontre du RO-DCD à Montréal, 23 janvier 2013;
- Participation à une rencontre de concertation sur le dossier SDA, 28 janvier 2013;
- Participation avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence à une rencontre du conseil d'administration du RQRSDA, 31 janvier 2013;
- Participation au Colloque Fondations et PPP sociaux: visages de la privatisation organisé par le RIOCM, le ROCFM et la CSN-Conseil central du Montréal métropolitain (à Montréal), 31 janvier et 1er février 2013;
- Participation au colloque international « Le Divorce entre paradis perdu et terre promise » organisé par le centre d'étude de recherche et de formation à l'intervention systémique (CERFIS), 7 février 2013;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB, 13 février 2013;
- Participation à la rencontre du Collectif pour un Québec sans pauvreté (à Montréal), 20-21 février 2013;
- Rencontre des représentantes du Collectif du 8 mars sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants, en



vue d'une rencontre avec la Première Ministre, 21 février 2013;

- Participation au lancement de la première capsule du Comité PPP sociaux du ROCFM, Coucher de bébé à Montréal et sur le Web, 26 février 2013;
- Participation à l'assemblée générale et la rencontre nationale du RQ-ACA portant principalement sur la révision des règlements généraux du RQ-ACA et du Cadre de référence de l'action communautaire autonome (à Montréal), 27 février 2013;
- Participation à l'émission de radio MIDI 14h au Canal M sur les coupures à l'aide sociale, 6 mars 2013;
- Participation à la délégation du Collectif pour un Québec sans pauvreté lors d'une rencontre avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant les coupures annoncées à l'aide sociale et participation à un point de presse en fin de journée aux côtés du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (à Québec), 7 mars et 7 mai 2013;
- Participation et prise de parole à la manifestation contre les coupures à l'aide sociale, organisée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, devant les bureaux montréalais du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 13 mars 2013;
- Participation au Colloque international « Femmes, pouvoir et politique dans les Amériques », 15 mars 2013;
- Conférence sur les dossiers de la FAFMRQ et le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux devant les représentant(e)s de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (à Québec), 19 mars 2013;
- Participation à une rencontre de la Ligue des droits et Libertés sur la démarche de réalisation du rapport sur l'état de situation des droits humains au Québec et au Canada, dont la FAFMRQ a contribuée, 19 mars 2013;
- Présence au lancement du Rapport de la Commission populaire sur le droit au logement du FRAPRU et à la projection du documentaire Au pied du mur, 20 mars 2013;
- Participation à une rencontre avec l'attachée politique du ministre de la Justice sur les dossiers de la FAFMRQ, 25 mars 2013;
- Participation à une rencontre de réflexion organisée par l'organisme Au bas de l'Échelle sur une révision de la revendication sur le salaire minimum, 25 mars 2013;
- Rencontre avec la FQOCF, le RQRSDA et le RMHFVM de la ministre des Services sociaux et de la Protection de la jeunesse Mme Véronique Hivon et la ministre de la

- Famille Mme Nicole Léger sur le dossier SDA, à Québec, 26 mars 2013:
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du ROCFM, 2 avril 2013;
- Participation aux rencontres des groupes alliés au Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) pour organiser la lutte contre les coupures à l'aide sociale, 2 et 17 avril 2013;
- Participation à une rencontre avec la nouvelle sousministre du Secrétariat à la condition féminine sur les dossiers de la FAFMRQ, 15 mars 2013;
- Participation au dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale contre les coupures à l'aide sociale, 18 avril 2013:
- Participation à la rencontre du Comité cadre de référence de la TRPOCB, 9 avril 2013;
- Présence à la conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté sur les coupures annoncées à l'aide sociale (à Montréal) et entrevue donnée à CIBL, 10 avril 2013:
- Présence à la manifestation contre les coupures à l'aide sociale organisée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (à Montréal), 11 avril 2013;
- Participation à une rencontre à l'organisme Repère dans le cadre de leur planification stratégique en tant que partenaire, 22 avril 2013;
- Participation à la Journée de réflexion sur la grève sociale organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, 23 avril 2013;
- Participation à la réunion de la CQMMF, 24 et 25 avril 2013;
- Participation à la rencontre de relance de la Table des partenaires des OCF au ministère de la Famille, 26 avril 2013;
- Participation au contingent contre les coupures à l'aide sociale présent dans la manifestation Contre le saccage de l'assurance-chômage organisée par les grandes organisations syndicales du Québec (à Montréal), 27 avril 2013;
- Participation en tant que membre représentants a FAFMRQ au conseil d'administration de Relais-Femmes, 29 avril 2013;
- Participation aux consultations particulières sur le projet de loi 23 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans visant l'implantation de services de maternelle 4 ans à temps plein dans les milieux défavorisés, 2 mai 2013;



- Participation au colloque à Québec dans le cadre de l'ACFAS sur «Repenser la famille, renouveler les pratiques, adapter les politiques», 8 et 9 mai 2013;
- Participation à la réunion du Comité PPP sociaux du ROCFM, 9 mai 2013;
- Participation à la rencontre du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Québec, 15-16 mai 2013;
- Conférence sur la FAFMRQ donnée à des étudiant(e)s du cours de sociologie de la famille de l'UQAM, 16 mai 2013;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). 21 mai 2013;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Réseau d'aide au familles en transition à Drummondville (RAFT), 21 mai 2013:
- Participation à une rencontre avec les attachés politiques des 3 ministères concernés par le dossier SDA (famille, santé et justice) avec le RQRSDA, la FQOCF et le RMFVviolence, 23 mai 2013;
- Conférence à l'AGA du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence sur le dossier des conjoints de fait, 31 mai 2013;
- Participation au colloque Liberté d'expression en péril !, organisé par la Ligue des droits et libertés, 24 mai 2013;
- Participation au colloque et à l'assemblée générale de la Fédération des femmes du Québec, 25 et 26 mai 2013;
- Visite dans la cadre de la tournée provinciale de la FAFMRQ de l'association le Fablier, une histoire de famille, 30 mai 2013;
- Participation au comité consultatif Famille mis sur pied par la ministre de la Famille, 31 mai 2013;
- Présence au lancement des Boîtes à outils en gestion financière du Comité sectoriel de main d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire autonome (CSMO-ÉSAC), 5 juin 2013.

4.8 Concertations et représentations

4.8.1 Réseau québécois de l'Action communautaire autonome (RQACA)

Cette année, trois sujets principaux ont été au centre des trois rencontres auxquelles nous avons participé au sein du RQ-ACA: la révision du cadre de référence en matière d'action communautaire autonome, la réflexion sur la grève sociale et les changements aux règlements généraux. Il est certain que d'autres dossiers sont venus ou revenus sur le devant de la scène périodiquement,

tel que la réforme du droit associatif et évidemment le financement gouvernemental à la mission. Mais c'est davantage dans celui du cadre de référence que nous nous sommes investies afin de contribuer avec notre couleur «famille» à sa révision. Cette révision entamée il y a deux ans déjà, se fait à la demande du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales -SACAIS, avec qui le RQ-ACA travaille conjointement. A cet effet, nous avons participé, le 27 février dernier, à l'assemblée générale extraordinaire visant à approuver les modifications proposées. Beaucoup de discussions et de questionnements sur la disparition de certains aspects (défense collective des droits) et sur l'urgence de faire ces changements dans un contexte de restrictions budgétaires. Malgré les recommandations du conseil d'administration, un délai de réflexion supplémentaire a été demandé par les membres présents. Les discussions se poursuivront et nous resterons vigilantes! De plus, afin de stimuler l'adhésion et la participation, plusieurs changements ont été apportés aux règlements généraux du Regroupement. Encore là, nous y étions! Pour bien terminer l'année, nous avons participé à l'assemblée générale annuelle, le 21 mai dernier, où ces changements ont été entérinés. Encore de belles perspectives de travail pour la prochaine année!

La FAFMRQ a poursuivi son implication au sein du Comité Rôle de l'État du RQ-ACA cette année, dont la principale réalisation fut la préparation et la tenue d'un séminaire d'une demi-journée, le 21 mars 2013, sur la certification et l'accréditation des organismes d'action communautaire autonome avec des présentations d'expériences des cuisines collectives, d'organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, d'OSBL d'habitation pour personnes âgées, des centres de traitement de dépendances et des corporations de développement communautaire. La FAFMRQ a aussi participé aux rencontres du Groupe d'échanges sur l'application de la politique. Ce groupe s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'année. Son mandat est de suivre le développement quant à l'application de la politique en matière d'action communautaire, dégager des tendances et les diffuser dans un bulletin annuel. L'excellente participation des membres à ce Groupe d'échanges, ainsi que la richesse des informations partagées lors des rencontres font de ce Groupe un lieu déterminant pour suivre l'évolution de l'application de la Politique et pour identifier de nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les organismes d'ACA dans leurs liens avec leur ministère d'attache. Les travaux de ce groupe se poursuivront l'année prochaine.



4.8.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD). Rappelons que, depuis avril 2010, suite à une consultation faite auprès des regroupements et organismes nationaux dont la mission est la défense collective des droits, le Comité défense collective des droits, autrefois rattaché au RQ-ACA, a désormais un statut indépendant du Réseau. En 2012-2013, le RO-DCD comptait 20 regroupements et organismes nationaux.

En 2012-2013, les travaux du RO-DCD avaient notamment comme priorités : 1) la reconnaissance et le financement des groupes de défense collective des droits; 2) le renforcement de la vie associative et 3) les liens avec le mouvement d'action communautaire autonome. Au chapitre de la reconnaissance et du financement, les actions se sont d'abord déroulées dans le cadre de la campagne électorale, par l'interpellation des chef(fe)s des principaux partis politiques sur les enjeux entourant la DCD. Une campagne de lettre au ministre des Finances a ensuite été entreprise à l'automne afin de sensibiliser celui-ci à l'instabilité du mode d'approvisionnement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). D'autre part, le fait que le SACAIS ait décidé d'apporter des modifications importantes aux cadres (normatif et de référence) a grandement mobilisé le Regroupement des organismes en défense collective des droits. Le RO-DCD a également fait une demande de rencontre avec la nouvelle ministre responsable du SACAIS, mais c'est seulement son attaché politique qui a pu être rencontré. Des démarches seront poursuivies en 2013-2014 afin d'obtenir une rencontre avec la Ministre elle-même. Le RO-DCD a également participé à des rencontres régulières avec le SACAIS portant sur différents sujets touchant les organismes de DCD.

En ce qui a trait au renforcement de la vie associative, le Regroupement a entrepris des démarches pour l'incorporation du RODCD en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies. Officiellement, le Regroupement des organismes en défense collective des droits est une personne morale incorporée et inscrite auprès du Registraire des entreprises depuis le 9 juillet 2012. Le Regroupement a ensuite déposé une demande de financement au SACAIS, mais cette demande a été refusée. Le Regroupement a poursuivi ses liens de collaboration avec le RQ-ACA, notamment en participant aux travaux effectués sur le cadre de référence, la philanthropie (numéro de charité) et la réforme du droit associatif.

Évaluation du programme DCD

La directrice générale de la FAFMRQ fait également partie du comité d'évaluation du programme de défense collective des droits mis sur pied suite à la décision des membres du RODCD de participer à la démarche proposée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce comité a rencontré la direction du SACAIS une seule fois dans l'année, soit le 7 juin 2012. Il semblerait que le projet d'évaluation du programme ait été mis de côté par le Ministère. Probablement que l'élection d'un nouveau gouvernement y est pour beaucoup.

4.8.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, un regroupement informel des groupes nationaux des groupes de femmes. Le G13 a tenu cing (4) réunions au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées par la campagne électorale provinciale qui s'est tenue au cours de l'été 2012. En effet, le Groupe des 13, a lancé une plateforme féministe pour répondre à « l'absence d'analyse sur la situation des femmes au Québec dans la campagne électorale ». Diffusée largement, la plateforme « Pas de plan sans les femmes! » préparé par le G13 a également été envoyée aux partis politiques en les incitant à répondre aux questions posées dans le document et à prendre des engagements sur les mesures qu'ils comptaient adopter pour favoriser l'égalité. Les thèmes abordés dans cette plateforme touchaient: le Plan nord, les services publics au service de l'égalité et du bien commun, les services de garde à contribution réduite, en qualité et en quantité suffisante, la retraite et, enfin, la défense des intérêts des femmes au fédéral. L'avenir des régimes de retraite publics, proposées par nos gouvernements du Canada et du Québec, a aussi été au cœur des débats. En effet, les femmes ont toujours moins accès à des régimes complémentaires que les hommes. D'autres sujets ont également été abordés, notamment le programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, l'encadrement juridique des conjoints de fait, la réforme de l'assurance-emploi, les coupures à l'aide sociale et les Etats généraux du féminisme.

4.8.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents



aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de 37 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ. Ceux-ci représentent différents secteurs (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, etc.) et différentes problématiques liées à la santé.

Cette année le lancement de la campagne nationale, «Je tiens à ma communauté, je tiens au communautaire» a largement marqué les travaux de la Table. Cette campagne a pour principal objectif le rehaussement du financement des organismes financés en santé et services sociaux. Bien que la très grande majorité de nos groupes ne soient pas financés par ce ministère, nous avons suivi les avancées de cette campagne et transmis toute la documentation aux membres concernés. Nous avons toutefois regretté le fait que cette campagne ne se fasse pas pour l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Ce constat nous a amené à nous engager au sein du Comité d'organisation de l'action du 24 octobre prochain dans le but d'organiser une action de mobilisation nationale dans le cadre dans la Semaine de visibilité de l'action communautaire autonome et de mettre de l'avant les besoins de tous les secteurs de l'action communautaire (Famille, Immigration, Éducation, Environnement, Défense des droits).

Bien que cette campagne ait pris beaucoup de place, plusieurs sujets nous ont interpellées et notre participation, au sein des réunions, s'est donc révélée plus active. Tout d'abord le projet de loi 21- Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines - entré en vigueur le 20 septembre dernier, nous a amené à nous informer davantage sur les impacts potentiels de ces changements sur nos groupes. Aussi, dans le cadre d'une rencontre régulière, nous avons participé à la présentation de Pierre Riley sur la situation actuelle quant au numéro de charité, les règles et leurs applications. Beaucoup de confusion dans ce dossier, alimentée par les façons de faire du gouvernement fédéral en matière de bienfaisance. Nous avons également travaillé au sein du Comité cadre de référence afin d'influencer le RQ-ACA sur les changements à apporter au cadre de référence. Tout au long de l'année, nous avons transmis à nos membres les différents documents d'information,

d'analyse et de consultation élaborés par la TRPOCB.

4.8.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Encore une fois l'année a été extrêmement occupée pour la Coalition. Il faut dire que les suites de la grève étudiante sont venues fortement orienter l'ensemble des réflexions, actions et mobilisations. Depuis sa création en 2010, en réaction aux mesures annoncées dans le budget du gouvernement libéral d'alors, cette coalition composée de plus de 125 organisations communautaires, syndicales, féministes et étudiantes, ne s'était pas autant mobilisée. En tant que membre, nous avons participé, et invité nos membres à le faire, à de nombreuses actions et manifestations d'envergure contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement, puis par la suite contre l'indexation des ces mêmes frais pas le nouveau gouvernement en place. Le maintien de la Taxe santé, la hausse des tarifs d'hydro-électricité et les coupures à l'aide sociale sont autant de sujets qui nous ont donné des occasions de dénoncer la politique du Déficit zéro instaurée par le gouvernement Marois. Plusieurs documents ont été produits pour mieux mobiliser les groupes contre ces mesures d'austérité et pour proposer des alternatives fiscales. Tel que prévu cette année, l'ensemble des groupes membres de la Coalition ont consulté leurs propres membres sur les critères nécessaires au déclenchement d'une grève sociale. Un guide de réflexion a été produit pour l'occasion et c'est à partir de ce document que nous avons fait l'exercice avec nos membres. Le constat est clair pour la majorité des groupes, le momentum n'y est plus ! Mais comment construire un véritable rapport de force avec le gouvernement ? Cette question a été abordée lors de la journée de réflexion sur la grève sociale dont la FAMRQ a participé et pourquoi elle n'a pas eu lieu, à laquelle nous avons participé, le 23 avril dernier. Cette rencontre a permis de constater le peu de place faite aux questions politiques au sein des groupes. Plusieurs actions seront initiées dans ce sens dans la prochaine année.

Plus que jamais, la lutte contre la tarification et la la privatisation des services publics fera partie des dossiers prioritaires pour nous dans la prochaine année au sein de cette Coalition. Les changements récents à l'aide sociale et les différents règlements, lois limitant la liberté d'expression et le droit de manifester, nous amènera à nous mobiliser davantage. Encore de belles actions à prévoir!



AXE 5 • PPP sociaux Fonds publics : privés et politiques sociales

Les partenariats public-philanthropie (ou PPP sociaux) ont fait (et continuent de faire) l'objet de nombreux débats au sein du mouvement de l'Action communautaire autonome (ACA). L'État transfère donc une partie de ses responsabilités à des partenaires privés philanthropiques et ce, dans plusieurs domaines (développement des jeunes enfants, soutien aux proches aidants, saines habitudes de vie, persévérance scolaire, etc.). Sur le terrain, les organismes communautaires sont sollicités pour soumettre des projets dans le cadre de ces partenariats public-philanthropie avec des sommes attrayantes en jeu et en fonction de choix budgétaires orientés par ces partenariats.

Rappelons que le secteur Famille a été parmi les premiers de l'action communautaire à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la Fondation Lucie et André Chagnon. Ces structures (Québec-Enfants, Québec en forme, Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie) ont été soutenues entièrement par la Fondation pendant quelques années, puis par des ententes entre la Fondation et différents ministères. Plusieurs organismes communautaires Famille (OCF) sont actuellement impliqués dans Avenir d'enfants et Québec en forme. Les nouvelles structures en PPP se greffent maintenant aux lieux de concertation existants et viennent complexifier et alourdir d'autant le travail de concertation. Ce n'est pas d'hier que la Fédération se questionne sur les enjeux que soulèvent les interventions qui ciblent les jeunes enfants en situation de vulnérabilité et leur famille. C'est pourquoi au cours de l'année nous avons suivi de près les questions liées au PPP sociaux et informé régulièrement nos membres sur les enjeux de ces partenariats.

C'est justement pour poursuivre cette réflexion que nous avons participé au colloque «Fondations et PPP sociaux, visages de la privatisation» qui avait lieu les 31 janvier et 1er février dernier à Montréal. Ce colloque organisé conjointement par le regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM), le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), le Comité éducation et le comité santé et services sociaux du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, avait pour objectif de faire un portrait de la nouvelle gouvernance du social au Québec, qui passe de plus en plus par le biais de fondations privées. Il a réuni près de deux cents personnes provenant de divers milieux (communautaire, syndical, institutionnel) et de différents secteurs (famille, femmes, défense des droits, santé et services sociaux, éducation, etc.). Plusieurs présentations nous ont démontré comment des fondations, comme la Fondation Lucie et André Chagnon par exemple, prennent la place de l'Etat en orientant les politiques et interventions sociales, de la grossesse à la fin de la vie, dans une perspective de

normalisation des comportements humains. Extrêmement questionnant et, il semblerait, extrêmement difficile à remettre en question, nous ont dit certain(e)s panélistes!

5.1 Comité PPP sociaux ou Comité 3P

Ce comité, qui a été rebaptisé au courant de l'année Comité 3P, réunit plusieurs groupes communautaires (RIOCM, Halte la ressource, Halte la Pirouette, Pause parent-enfant et la FAFMRQ). Il a vu le jour en mai 2011 à l'initiative du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Son objectif premier : dénoncer les programmes de prévention précoce (saines habitudes de vie, alimentation, poids, stimulation précoce, etc.) et les effets de ces programmes sur la vie quotidienne de la population, par des moyens grand public. C'est finalement sur un projet de création et de diffusion de capsules Web que nous nous sommes entendues. Ces capsules ont pour objectif d'informer et de revaloriser (rendre plus confiants) les parents dans leur rôle parental, en dénonçant les différentes dictatures « du bon ou du mauvais parent ». Elles seront diffusées sur le Web et pourront également servir d'outils d'animation et de sensibilisation au sein des groupes.

Cette année, c'est donc la réalisation et la diffusion d'une première capsule Web qui nous a occupée. Sept rencontres ont eu lieu pour écrire un scénario, trouver nos acteurs-actrices, réaliser et tourner cette capsule. Le premier sujet abordé : «Le coucher de bébé». Cette fiction met en scène deux parents qui s'obstinent sur la façon de coucher leur bébé à grand renfort de livres de références. Cette capsule, à saveur humoristique, témoigne de l'expérience des groupes auprès des parents, mais aussi de nos réflexions collectives à l'égard des nouvelles normes parentales. En effet, les parents sont de plus en plus soumis à de nombreuses injonctions de la part des experts sur la façon de prendre soin de leur enfant. Le lancement de cette capsule a eu lieu le 26 février 2013, lors d'un 5 à 7. Un échange avec trois panélistes, intéressés par le sujet, mais pas experts, a suivi. C'est donc Denyse Baillargeon, professeure titulaire au département d'histoire de l'Université de Montréal, Nadine Descheneaux, auteure et journaliste, co-auteure du livre Les (Z)imparfaites et blogueuse et Mathieu Boily, sociologue et travailleur dans le milieu communautaire qui ont animé cette partie.

Les échos sont bons, le nombre de visionnements intéressant et certains groupes nous disent s'en être servi pour amorcer un échange avec leurs membres. Le bilan est donc très positif, même si nous ne sommes pas certaines d'avoir encore rejoint le grand public! Une deuxième capsule est déjà en préparation sur le thème de l'alimentation. À suivre...



AXE 6 • FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en oeuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle et aux suivis du plan de travail. Ce fut une année très active au chapitre des dossiers de défense collective des droits. En effet, les coupures annoncées à l'aide sociale pour les familles et les projets de loi déposées par le gouvernement ont occupé une place importante dans les discussions au cours de l'année. Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous. Le bulletin interne destiné en exclusivité aux membres de la FAFMRQ.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs. Nous aimerions particulièrement souligner la contribution de Madame Lucie Roch, qui a quitté ses fonctions de présidente en cours d'année.

Nous tenons aussi à remercier Madame Danielle Martin, de l'Association Contre Vents et Marées de Chandler en Gaspésie et Madame Céline Fortier, l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source, de Victoriaville qui terminent deux mandats consécutifs et Monsieur Mohamed Barhone, de l'organisme Repère à Montréal, qui ne renouvellera pas son mandat. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

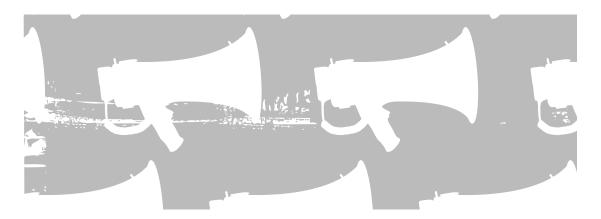
6.2 Léquipe de travail

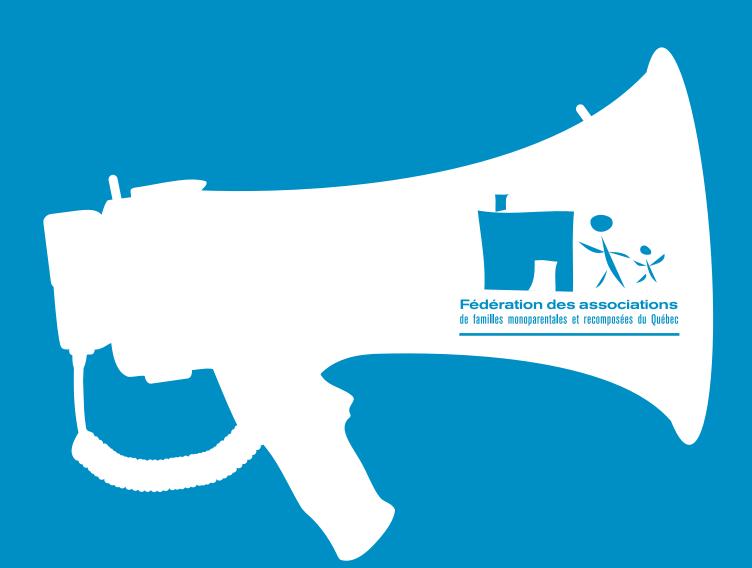
L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et de communication (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde). Encore cette année, nous tenons à remercier Claudette Mainguy qui a assuré le suivi de notre site Internet.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et, surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté





584, Guizot est, Montréal, Qc H2P 1N3

Tél.: (514) 729-MONO (6666)

Téléc.: (514) 729-6746

www.fafmrq.org

fafmrq.info@videotron.ca